Commission du droit d'auteur du Canada

2018-2019

Plan ministériel

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre de l'Industrie, 2018
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.
Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca.
En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès de :
Édition et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa ON K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Catalogue no. Iu121-4F-PDF
ISSN: 2561-4916

Table des matières

Message du ministre 1
Aperçu de nos plans 3
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite 4
  Responsabilités essentielles 4
Dépenses et ressources humaines 8
  Dépenses prévues 8
  Ressources humaines prévues 8
  Budget des dépenses par crédit voté 9
  État des résultats condensé prospectif 10
Renseignements supplémentaires 11
  Renseignements ministériels 11
  Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 13
  Dépenses fiscales fédérales 13
  Coordonnées de l'organisation 13
Annexe : définitions 14
Notes en fin d'ouvrage 18

Message du ministre

Le travail du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique est aussi diversifié que vaste. Nous sommes actifs dans plusieurs secteurs importants de notre économie, comme : faire des investissements essentiels en innovation et en sciences; appuyer la commercialisation de la recherche et des idées; fournir à la population canadienne les compétences pour exceller dans l'économie numérique; aider les petites entreprises à croître; promouvoir le Canada comme destination touristique de calibre mondial; intégrer les sciences dans nos décisions en matière d'investissement et de politique.

L'année 2018-2019 sera une année fort intéressante pour tout ce travail important alors que nous cherchons à faire du Canada un chef de file en matière d'innovation. Nous continuons de mettre en œuvre les prochaines étapes du Plan pour l'innovation et les compétences, ce qui contribuera à bâtir une économie qui favorise tout le monde. Nous faisons, dans le Budget de 2018, le plus grand investissement en sciences de l'histoire canadienne afin que le Canada demeure un chef de file mondial en recherche et en commercialisation. Nous mettrons également en œuvre la première Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, pour soutenir les femmes entrepreneurs qui lancent des entreprises, les font croître et prendre de l'expansion.

Nous croyons que notre économie devrait favoriser tous les Canadiens. Nous souhaitons voir les entreprises canadiennes, grandes et petites, créer des emplois de bonne qualité, et nous voulons qu'elles soient compétitives dans l'économie du savoir, sous l'influence d'idées créatives qui repoussent les limites.

En 2018-2019, la Commission du droit d'auteur du Canada continuera de rendre des décisions sur les tarifs de nature générale et de délivrer des licences lorsque les parties ne s'entendent pas ou lorsque le propriétaire de l'œuvre est introuvable. La Commission examinera également des options pour augmenter l'efficacité de ses processus décisionnels.

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan ministériel de la Commission du droit d'auteur du Canada pour 2018-2019.

L'honorable Navdeep Bains
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Aperçu de nos plans

La priorité permanente de la Commission du droit d'auteur du Canada est de veiller à l'équité et au caractère opportun des processus et des décisions à l'égard de l'ensemble des tarifs et des licences qui font l'objet d'un examen ou d'une homologation. La nécessité d'avoir des décisions opportunes provient expressément de la Loi sur le droit d'auteur (la « Loi ») : la Commission doit procéder « dans les meilleurs délais » à l'examen des projets de tarif et, le cas échéant, des oppositions. Elle doit aussi publier « dès que possible » dans la Gazette du Canada les tarifs homologués. La nécessité d'avoir des processus et des décisions équitables est implicite : la Loi donne à la Commission les attributions d'une cour supérieure d'archives. Par conséquent, la Commission doit suivre les principes de justice naturelle qui, pris ensemble, garantissent des processus et des résultats équitables.

Cette priorité s'explique par la volonté de réduire au minimum les coûts administratifs de l'établissement des tarifs pour les Canadiens et de rationaliser le processus, compte tenu de la complexité croissante des questions soulevées aux audiences, pour ainsi rendre la réglementation plus efficace. Dans la mesure où cette démarche permettra d'obtenir des décisions plus équitables, la capacité globale d'innovation des parties qui sont touchées par le processus tarifaire du droit d'auteur s'en trouvera améliorée.

La Commission entend réaliser cette priorité en veillant à ce que les coûts de participation aux audiences demeurent le plus bas possible, afin de susciter la participation des parties et de rationaliser le processus. Cela implique en particulier de fournir le soutien, les renseignements et l'analyse nécessaires aux participants afin de faciliter le processus d'examen des instances et favoriser la satisfaction des participants. La Commission continuera d'effectuer de manière informelle des consultations et de la collecte d'informations avant une audience, et mènera des audiences bien structurées à l'égard des principaux enjeux auxquels les industries liées au droit d'auteur doivent faire face. Et dans chaque cas, elle examinera la façon d'élaborer la structure et la séquence des témoignages et des phases d'audiences de manière à éliminer le double emploi et à maximiser le temps alloué aux questions pertinentes.

De plus, en collaboration avec les ministères de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et du Patrimoine canadien, la Commission examine présentement un certain nombre de mesures potentielles visant à accroître l'efficacité de ses processus de décision tout en maintenant sa capacité à remplir adéquatement son mandat. Certaines de ces mesures pourraient être mises en œuvre en 2018-2019.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de la Commission du droit d'auteur, consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et ~~par la suite~~

Responsabilités essentielles

Titre de la responsabilité essentielle : Tarifs et licences liés au droit d'auteur

Description

La Commission du droit d'auteur du Canada établit les tarifs qui fixent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque le droit d'auteur est administré collectivement par une société de gestion. La Commission délivre également des licences qui établissent les redevances à payer pour l'utilisation d'œuvres protégées lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable. En publiant en temps opportun des tarifs et des licences justes et équitables, la Commission encourage le développement et l'adoption de nouvelles technologies et stimule l'innovation dans l'économie canadienne. Son travail sert aussi à renforcer la confiance à l'égard des processus liés aux tarifs et aux licences au Canada.

Faits saillants de la planification

Pour accroître l'efficience du processus de réglementation, le calendrier d'audition des témoins doit être amélioré constamment, les paramètres des audiences doivent être définis et communiqués aux participants, les intervenants clés doivent être consultés et des codes de pratique en matière d'audience ainsi que les lignes directrices connexes doivent être élaborés. On s'attend à ce que cette activité, qui rendra plus efficace le processus des audiences sur les tarifs, aide à réaliser un objectif important : alléger le fardeau réglementaire pour tous les intervenants.

Les délais à rendre disponibles les décisions peuvent engendrer de l'incertitude pour les participants des industries canadiennes du droit d'auteur, réduisant ainsi la capacité de la Commission de fournir les incitations à la création et à l'utilisation des œuvres protégées. Conséquemment, nous colligerons des informations sur le nombre de mois écoulés entre la date de complétion d'un dossier de tarif et la date d'homologation de ce même tarif.

De plus, l'article 77 de la Loi prévoit que la Commission peut délivrer une licence autorisant l'accomplissement de tout acte à l'égard d'une œuvre publiée ou d'une fixation d'une prestation, d'un enregistrement sonore publié ou d'une fixation d'un signal de communication lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable. L'objectif de la Commission par rapport à cette activité est de délivrer des licences en temps opportun. Nous colligerons donc des informations à l'égard du nombre de jours entre la date de complétion d'un dossier de licence particulier et la date de délivrance de la licence.

Tel que mentionné précédemment, et afin de consacrer des ressources à l'expérimentation de nouvelles approches, la Commission est présentement à développer des options à l'égard de ses pratiques et procédures afin d'améliorer l'efficacité de ses processus. Une fois la mise en œuvre de ces options complétée, la Commission devra réexaminer ses indicateurs à l'égard des délais pour homologuer les tarifs et délivrer les licences.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 20142015	Résultats réels 20152016	Résultats réels 20162017
Publication de décisions relatives aux tarifs en temps opportun	Pourcentage des tarifs homologués en moins de 12 mois	70 %	31 mars 2019	100 %	78 %	50 %
Délivrance de licences en temps opportun	Pourcentage des licences délivrées en moins de 45 jours	70 %	31 mars 2019	89 %	86 %	100 %

Note : les résultats réels de chacun des indicateurs peuvent varier substantiellement à cause du petit nombre de décisions et de licences que la Commission rend chaque année. Par exemple, en 2016-2017, la Commission a rendu deux décisions relatives aux tarifs, dont une dans un délai de plus de 12 mois. Cela a résulté en résultat réel de 50 %. À cause de cette grande variabilité des résultats, les cibles doivent rester à leur niveau actuel de 70 %, même si, pour certaines années, la Commission arrive à obtenir un meilleur résultat. Lorsque la Commission sera en mesure d'obtenir un meilleur résultat systématiquement pour plusieurs années en ligne, elle sera alors en mesure de réviser sa cible.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
2 688 641	2 688 641	2 502 017	2 502 017

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
15	15	15

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de la Commission du droit d'auteur sont accessibles dans l'InfoBase du GC[1].

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

La Commission reçoit des services internes le soutien approprié à l'égard des finances, des ressources humaines, des communications, de la gestion de l'information et des technologies de l'information. Cette activité contribue à la création d'un environnement qui permettra à la Commission de remplir son mandat et de réaliser ses objectifs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 20182019	Dépenses prévues 20192020	Dépenses prévues 20202021
630 669	630 669	586 893	586 893

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021
3	3	3

Nota : Les chiffres du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues et des équivalents temps plein ne comprennent pas les annonces contenues dans le Budget de 2018. De plus amples renseignements figureront dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2018-2019 et le Rapport sur les résultats ministériels, le cas échéant.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

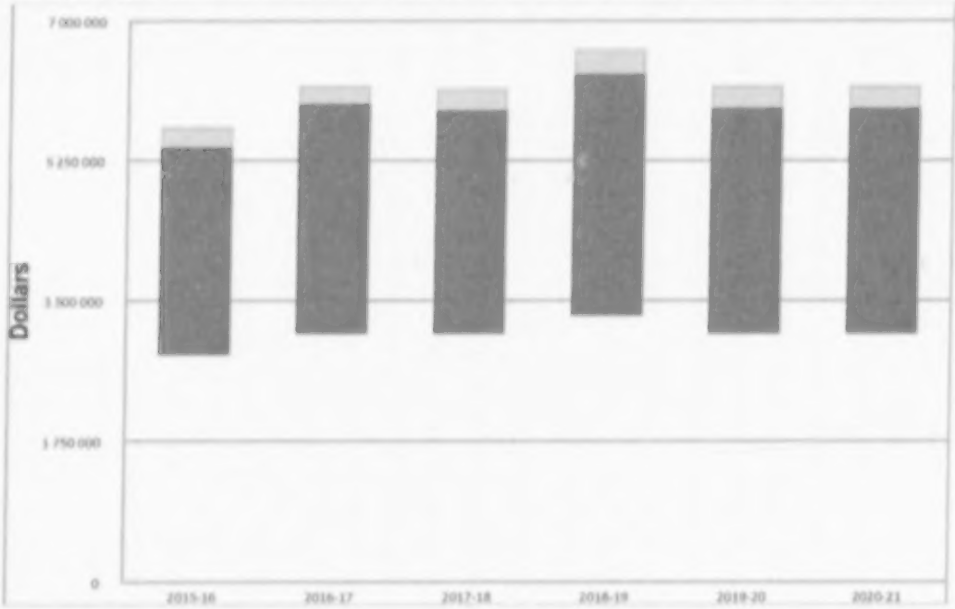

Les dépenses prévues augmentent à 3,3 millions de dollars en 2018-2019 seulement, par suite des ajustements négociés de salaires. Les dépenses prévues pour les années 2019-2020 et 2020-2021 sont de 3,1 millions de dollars.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017	Prévisions des dépenses 20172018	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 20182019	Dépenses prévues 20192020	Dépenses prévues 20202021
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 291 250	2 507 540	2 490 530	2 688 641	2 688 641	2 502 017	2 502 017
Total partiel	**2 291 250**	**2 507 540**	**2 490 530**	**2 688 641**	**2 688 641**	**2 502 017**	**2 502 017**
Services internes	537 454	588 188	584 199	630 669	630 669	586 893	586 893
Total	**2 828 704**	**3 096 728**	**3 074 729**	**3 319 310**	**3 319 310**	**3 088 910**	**3 088 910**

Ressources humaines prévues

Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2018-2019 (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Réels 2015-2016	Réels 2016-2017	Prévisions 2017-2018	Prévus 2018-2019	Prévues 2019-2020	Prévues 2020-2021
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	16	15	15	15	15	15
Total partiel	**16**	**15**	**15**	**15**	**15**	**15**
Services internes	2	3	3	3	3	3
Total	**18**	**18**	**18**	**18**	**18**	**18**

Budget des dépenses par crédit voté

Pour tout renseignement sur les crédits de la Commission du droit d'auteur, consulter le Budget principal des dépenses de 2018-2019.[2]

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de la Commission du droit d'auteur. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de la Commission du droit d'auteur du Canada.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés 20172018	Résultats prévus 20182019	Écart (résultats prévus pour 2018-2019 moins résultats projetés de 2017-2018)
Total des dépenses	3 651 699	3 779 215	127 516
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 651 699	3 779 215	127 516

Les résultats prévus pour 2018-2019 sont légèrement supérieurs aux résultats projetés pour 2017-2018. Cela reflète les ajustements négociés de salaires pour 2018-2019.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministres de tutelle : L'honorable Navdeep Bains, c.p., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

L'honorable Kirsty Duncan, c.p., députée
Ministre des Sciences

L'honorable Bardish Chagger, c.p., députée
Ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme et Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Administrateur général : Claude Majeau, Vice-président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel : Innovation, Sciences et Développement économique

Instrument habilitant : Loi sur le droit d'auteur[3]

Année d'incorporation ou de création : 1989

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web de Commission du droit d'auteur du Canada.

Contexte opérationnel et risques principaux

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web de la Commission du droit d'auteur du Canada.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de la Commission du droit d'auteur du Canada pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité ministérielle : Tarifs et licences liés au droit d'auteur		Services internes
	Résultats ministériels 1 : Publication de décisions relatives aux tarifs en temps opportun	**Indicateur :** Pourcentage de décisions relatives aux tarifs publiées dans un délai d'au plus 12 mois	
	Résultats ministériels 2 : Délivrance de licences en temps opportun	**Indicateur :** Pourcentage de licences délivrées dans un délai d'au plus 45 jours	
Répertoire des programmes	**Programme :** Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur.		

Concordance entre le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de 2018-2019, et l'architecture d'alignement des programmes de 20172018

Responsabilités essentielles et Répertoire des programmes 20182019	Programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes 2017-2018	Pourcentage du programme du plus bas niveau de l'architecture d'alignement des programmes qui correspond (en dollars) au programme du Répertoire des programmes
Responsabilité essentielle 1 :		
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	1.1 Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	100 %

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de la Commission du droit d'auteur sont accessibles dans l'InfoBase du GC[4].

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales.[5] Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Commission du droit d'auteur du Canada
56 rue Sparks, bureau 800
Ottawa (Ontario)
K1A 0C9
Téléphone : 613.952.8621
Courriel : secretariat@cb-cda.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (Gender-based Analysis Plus (GBA+)

Outil analytique employé pour aider à évaluer les incidences potentielles des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » signifie que l'ACS va au-delà des différences liées au sexe et au genre afin de prendre en compte de multiples facteurs identitaires qui se recoupent pour constituer l'identité des personnes (comme la race, l'ethnie, la religion, l'âge et les déficiences physiques et mentales).

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)[6]

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)
Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)
Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)
Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

1 **InfoBase du GC**, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

2 **Budget principal des dépenses de 2017-2018**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

3 **Loi sur le droit d'auteur** : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html

4 **InfoBase du GC**, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

5 **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

6. L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.